

3^e année licence droit
Cours de A à K

RELATIONS INDIVIDUELLES DU TRAVAIL

Durée de l'épreuve : 1 heure.



Répondez aux questions suivantes.

1° Madame Schmutz, est une salariée VRP régulièrement récompensée chaque année par une prime de Noël indexée à hauteur de 1% sur le chiffre d'affaires réalisé dans son secteur géographique. Catastrophée elle vient d'apprendre que son employeur a l'intention de la supprimer pour l'année 2019. Peut-elle contester cette suppression ?

2° Monsieur Hache, chef du personnel de l'entreprise « Tremplin » a surpris Monsieur Toupie à utiliser son ordinateur professionnel à des fins personnelles. En effet, en effectuant quelques recherches sur cet ordinateur, monsieur Hache a découvert 3000 fichiers à caractère « privé ». Il a été sanctionné par une mise à pied de trois jours. Monsieur Toupie souhaite contester cette sanction. Il vous consulte.

3° Madame Tromblon est absente de son poste de travail dans l'entreprise SA Piral depuis trois semaines. Elle n'a pas adressé de certificat d'arrêt de travail à son employeur. Monsieur Sapeur, directeur des ressources humaines, lui a adressé un courrier constatant sa démission. Madame Tromblon vient vous consulter et vous demande de l'éclairer sur la légalité du contenu de ce courrier.

4° Monsieur Torgniol, délégué syndical entend contester le Plan de Sauvegarde de l'Emploi élaboré unilatéralement par son employeur, la SA Portland. Il le considère comme illégal et pourtant il a été homologué par la DIRECCTE. Vous le conseillez.

3^e année licence droit
Cours de L à Z

RELATIONS INDIVIDUELLES DU TRAVAIL

Durée de l'épreuve : 1 heure.



Traitez la question suivante de manière structurée :

En quoi l'activité de livraison (à vélo notamment) par l'intermédiaire des plateformes telles que *Deliveroo* ou *UberEats* met-elle en question la qualification de contrat de travail ?

Document autorisé : NEANT.